

Bordeaux, le 25 mars 2024

Monsieur le Maire
Mairie
1, route de la Mairie
33750 Beychac-et-Cailleau



Objet : Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beychac-et-Cailleau.

Dossier suivi par : Evanguelia Montarnier- 05 56 999 118
evanguelia.montarnier@cma-nouvelleaquitaine.fr

Monsieur le Maire,

Le projet de modification n°2 du PLU de Beychac-et-Cailleau met en avant le développement économique de la commune en s'appuyant sur l'atout que présente la présence de la RN89.

La diversité économique et le maintien de l'activité agricole et viticole sont l'enjeu n°5 du Rapport de Présentation qui précise que *"La commune doit conforter sa **position de commune pourvoyeuse d'emplois**, et son rôle économique à l'échelle du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise de «pôle économique local d'équilibre» et en matière de logistique de «pôle complémentaire métropolitain» "*.

L'axe 3 du PADD affirme ainsi *"poursuivre le développement diversifié de l'économie et assurer le maintien des activités agricoles, viticoles et sylvicoles"*.

La Chambre de Métiers ne peut que se réjouir de voir la prise en compte des intérêts de ses ressortissants mais aussi du commerce et de l'industrie.

Néanmoins, sur la **zone d'activités de Bos Plan** la restriction du périmètre de la zones UX par rapport à la zone UY de 2015 avec le reversement des parcelles septentrionales à la zone a diminué la capacité d'accueil de nouvelles activités et celle de développement des activités présentes.

Sur cette même zone de Bos Plan, l'affectation des parcelles couvertes par un EBC à la zone Ux, au nord et au sud de la RN89, est peu compréhensible alors que ces EBC sont au contact de zones N contiguës. Elles ne font qu'accroître la superficie dévolue aux activités sans offrir aucune capacité d'accueil.

Ce projet de modification du PLU semble pertinent au regard du zonage retenu à l'exception des remarques précédentes. Aussi, j'ai le plaisir d'émettre un **Avis Favorable** à ce projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Beychac-et-Cailleau **sous réserve de modification des points évoqués précédemment.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.

Nathalie LAPORTE,



Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Région Nouvelle Aquitaine
Gironde